

# ON SIMPLIFIE !

Un dossier d'inscription simplifié et un guichet unique sont mis en place depuis le 26 août, pour centraliser la gestion des activités municipales liées à la famille.

**DOSSIER SIMPLIFIÉ**

**Extrascolaires  
Périscolaires  
Sports**



**1 seul dossier d'inscription**

Il est téléchargeable et inscriptible via l'Espace Famille du site de la ville [www.ville-juvignac.fr](http://www.ville-juvignac.fr). Plus besoin de l'imprimer. Il est simplement à retourner par mail avec les documents scannés.

**GUICHET UNIQUE**

**Un nouveau service municipal de proximité**

Bureau 011 de la mairie - Tél : 04 67 10 42 33 - [guichetunique@ville-juvignac.fr](mailto:guichetunique@ville-juvignac.fr)  
Horaires : lundi au vendredi de 8h30-12h et 13h30-17h30

## SES FONCTIONS

### Réservations

Il contrôle que le dossier d'inscription soit complet et que le compte famille soit approvisionné pour les consommations prévues à 30 jours (solde prévisionnel visible sur chaque espace privé).

Il valide les réservations aux familles par mail, dans la limite des places disponibles.

### Pré-inscriptions scolaires

Il prend les demandes de pré-inscriptions scolaires sous réserve de fournir les documents administratifs livret de famille, justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EDF, contrat de bail, contrat de location à titre gratuit, facture téléphone) et une demande formalisée par courrier avec les coordonnées postales et téléphoniques de la famille.

### Informations aux familles

### Délivrance de la carte Juvie

(badge du compte famille)

### Allocations garde d'enfants

Il prend les demandes d'allocations de garde d'enfants pour les parents employeurs d'assistants maternels agréés. Il faut au préalable ouvrir un compte famille et se présenter au guichet unique muni d'un justificatif de domicile à Juvignac de plus de 1 an, des 3 derniers bulletins de salaire de l'assistant maternel, édités par la CAF sur le site PajeEmploi, et d'un RIB.

### Service monétique

Il facilite l'encaissement en proposant diverses modalités de paiement (chèques bancaires, espèces, cartes bancaires, ANCV...). Bureau 106.